

CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY DU 20 JUIN 2018

COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal d'Amilly s'est réuni le 20 Juin 2018 à 20 heures.

Etaients présents : M. DUPATY, Maire, assurant la Présidence,
M. HAGHEBAERT, Mme FEVRIER, M. ABRAHAM, Mme CARNEZAT, M.
LAVIER, Mme BEDU, M. SZEWCZYK, Mme DERIEUX, M. PECHER
Adjoints au Maire,
M. HAUTELIN, Mme DESMONS, MM. MONCHIERI, FOURNEL, Mmes
COLIN, BONNARD, SIMON, MM. PATRIGEON, BOUQUET, Mmes
DELPHINE, PEYRIDIEU, M. ROLLION, Mme CALMETTES, M. GABORET,
Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. HEBERT pouvoir à M. HAUTELIN
Mme CARRIAU à Mme PEYRIDIEU
Mme DEDENON pouvoir à Mme SIMON
M. LECLOU pouvoir à M. LAVIER
M. RAISONNIER pouvoir à M. HAGHEBAERT
M. LOUIS
M. MARCHETTI
Mme BLONDEL

Absente : Mme GUET

Madame PEYRIDIEU est élue Secrétaire de Séance.

I LE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30/05/2018
est approuvé à l'Unanimité

II BUDGET / FINANCES

Budget principal de la Ville

1°) Compte de Gestion et Compte Administratif de l'exercice 2017

Sur invitation de Monsieur le Maire, Monsieur HAGHEBAERT, Adjoint aux Finances, présente le Compte de Gestion 2017 établi par la Comptable publique et le Compte Administratif 2017 du Budget de la Ville.

Le Conseil Municipal approuve :

- par 29 Voix Pour, le Compte de Gestion 2017 du Budget de la Ville établi par la Comptable publique,
- après que le Maire se soit retiré, conformément à la réglementation, et sous la Présidence de M. PECHER, par 28 VOIX POUR, le Compte administratif 2017 faisant apparaître (avant prise en compte des restes à réaliser de la section d'investissement) :
 - en section de fonctionnement : un excédent de 4.332.539,09 € ;
 - en section d'investissement : un excédent de 10.844.864,83 € ;
 - d'où un résultat brut global excédentaire de 15.177.403,92 €.

Après prise en compte des restes à réaliser en section d'investissement, le résultat net global excédentaire 2017 s'élève à 3.062.403,92 €.

Ces résultats, identiques à ceux du Compte de Gestion du Comptable public, sont repris dans la Décision modificative n°1 (budget supplémentaire) de l'exercice 2018.

9,377 Millions d'euros d'investissement ont été financés par les ressources propres de la Ville.

2°) Affectation du résultat de fonctionnement

L'excédent de fonctionnement 2017 est affecté pour partie et à hauteur de 3.832.539,09 €, au compte 1068 de la section d'investissement en vue de financer les travaux d'investissement du budget principal de la Ville au titre de l'exercice 2018. Le solde de l'excédent, soit 500.000 €, reste affecté en section de fonctionnement de la Décision modificative n°1 de 2018.

(Adopté à l'Unanimité)

3°) Décision modificative n°1 – exercice 2018

La Décision Modificative n°1 de l'exercice 2018 est arrêtée, en dépenses et en recettes, aux sommes suivantes :

- section d'investissement : 17.515.000 €
- section de fonctionnement : 627.000 €

Ce budget supplémentaire permet de poursuivre les investissements principalement dans les établissements scolaires (restaurant de Viroy, garderie du Clos-Vinot ...), les équipements sportifs, culturels et pour la réhabilitation du Moulin Bardin et l'aménagement des plans d'eau de la Vallée du Loing.

(Adopté à l'Unanimité)

III SERVICES PUBLICS DELEGUES

Le Conseil Municipal prend acte :

- des rapports de l'exercice 2017, établis par Gaz réseau Distribution France (GrDF) et par DALKIA, en qualité de délégataires des services publics de distribution de gaz et de chaleur,
- du rapport d'activité 2017 de la Commission consultative des services publics locaux d'Amilly

(non soumis au vote)

IV AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

1°) Est approuvée la cession, au prix net vendeur de 175.000 €, de la propriété communale située au 32 rue Vincent Scotto (cadastrée AZ n°89), après déclassement de ladite propriété (sortie du domaine public)

(Adopté à l'Unanimité).

2°) Il est décidé l'acquisition, auprès de Franceloire et à l'euro symbolique, des parcelles cadastrées AD n°1514 et 1516 constituant l'Allée Amicie de Montfort, en vue de son classement dans le domaine public de la voirie communale

(Adopté à l'Unanimité)

V EDUCATION / ENFANCE

1°) Le Conseil Municipal donne son accord sur le montant des frais de scolarité demandés par la Ville de Montargis, au titre de l'année scolaire 2018/2019 (1355 € par élève en maternelle, 735 € par élève en élémentaire) et sur les montants des frais de scolarité demandés par les autres Communes d'accueil de l'AME s'ils correspondent aux frais réels supportés par ces Communes l'année précédente
(Adopté à l'Unanimité)

2°) Il est décidé d'attribuer à la coopérative scolaire de l'école de Viroy une subvention de 1.074 € pour l'organisation d'une sortie sans nuitée de 2 classes de CM2, le 02 juillet 2018, au château de Fontainebleau
(Adopté à l'Unanimité)

3°) Est approuvée la conclusion, avec la Caisse d'Allocations Familiales, d'une convention relative au versement à la Ville de l'aide complémentaire à la prestation de service accueils de loisirs (Acalaps) pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020
(Adopté à l'Unanimité)

VI SPORTS

Il est décidé de fixer la redevance d'occupation du domaine public à 360,00 € pour l'exploitation d'un kiosque de vente de glaces, petite restauration et boissons non alcoolisées, sur le site de la piscine municipale, pour la prochaine saison estivale soit du 21 juin au 30 septembre 2018
(Adopté à l'Unanimité)

VII CULTURE

1°) La première édition de la Biennale d'Architecture d'Orléans, présentée au Centre d'art contemporain des Tanneries du 11 octobre 2017 au 1^{er} avril 2018, a rendu hommage à l'une des figures artistiques et architecturales du XX^e siècle : Guy Rottier. Le Frac Centre-Val de Loire souhaite publier un ouvrage relatif à l'exposition monographique consacrée à cet artiste.

A cet effet, une convention de partenariat sera conclue avec le Frac Centre-Val de Loire pour la publication de cet ouvrage et le versement d'une participation de la Ville à hauteur de 3.000 €.

(Adopté à l'Unanimité)

2°) Dans le cadre de la programmation prévisionnelle 2018 – Saison 3 - du Centre d'Art contemporain des Tanneries, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer, avec les différents partenaires et artistes, les contrats de résidence, les conventions de prêts et de dépôts d'œuvres, les contrats avec les intervenants des rencontres publiques et conversations, les conventions de partenariat et tous documents nécessaires à la réalisation de cette programmation artistique et culturelle.

(Adopté à l'Unanimité)

VIII COMPTE-RENDU DE DECISIONS

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire en vertu de ses attributions déléguées (non soumis au vote) :

Ce compte-rendu succinct du 20 Juin 2018 est consultable sur le site Internet de la Ville d'Amilly

MARCHES DE FOURNITURES ET SERVICES

Décisions pour l'organisation de la Fête de l'Europe des 29, 30 juin et 1^{er} juillet 2018 **Conclusion de contrats avec les prestataires suivants :**

- 23/05/2018 : La « SARL Grand Final » pour la fourniture, l'organisation et la sonorisation d'un spectacle pyromélodique le dimanche 1^{er} juillet (20.400 € TTC)
- 11/06/2018 : Monsieur « Johny Ridel » pour l'animation DJ « Set Electro » le samedi 30 juin (350 € TTC)
- 12/06/2018 : L'association « Luka PGT Avtobusni Prevozi D.O.O. » pour le transport de « FD Bled », « Duo Nota » et « Cominum » du vendredi 29 juin au lundi 2 juillet (4.390 € TTC)
- 12/06/2018 : La comédienne « Sasa Mihelcic » pour ses lectures de poèmes le samedi 30 juin et le dimanche 1^{er} juillet (300 € TTC) et ses frais de transports (391,10 € TTC)
- 12/06/2018 : L'association « A Night in Gâtinais » pour le concert de « A Night in Gâtinais » le dimanche 1^{er} juillet (600 € TTC)
- 14/06/2018 : Les musiciens du « Duo Nota » pour leur participation à la fête de l'Europe du samedi 30 juin au dimanche 1^{er} juillet (500 € TTC)

CONTENTIEUX

Décision du 31/05/2018 : Défense de la Ville dans le recours contentieux déposé par l'Association Syndicale Libre « Le Marchais Murailé » contre le permis de construire n°PC04500417A0029 délivré le 04/07/2017 pour la construction d'une maison d'habitation rue des Châteliers.

DEPOT DES DEMANDES D'AUTORISATIONS D'URBANISME

Décision du 06/06/2018 : Dépôt de la demande de Permis de construire pour la rénovation de l'école élémentaire du Clos Vinot.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Décision du 07/06/2018 : Demande de subvention d'un montant aussi élevé que possible, auprès du Département pour le fonctionnement de l'école municipale de musique et de l'école municipale d'art, au titre de l'année d'activité 2017/2018.

LOUAGE DE CHOSES

Décision du 07/06/2018 : Modification du bail professionnel conclu pour la location des locaux au 32 Rue Vincent Scotto : désignation comme nouvelle et unique locataire la société SCM « Soins et Consultations d'urgence du Montargois » (et non l'Association SCM)

IX CONSTRUCTION D'UN STAND DE TIR (point rajouté à l'ordre du jour)

Dans le cadre de la construction d'un stand de tir sur la Commune d'Amilly, le Conseil Municipal approuve la modification des références juridiques dans sa délibération du 30 mai 2018 et dans le projet de convention à conclure avec l'AME.

(Adopté à l'Unanimité)

Affiché le 25 Juin 2018
Le Maire d'Amilly

Gérard DUPATY